



# MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

## Délibération du Conseil Municipal N°2021-062 RESPECT DE LA CHARTE QUALITE NATIONALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Séance du : 05 Juillet 2021

Date de convocation : 29 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un et le cinq juillet, dix-huit à heures trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Roland JACOB, Anthony SIONNET, Per ONOL LANG, Stéphane FERRIER, Herve GILBERT, Alain FAUST, Nathalie FERRIER ;

Pouvoir de : Michel PIQUEMAL à Jean-Pierre PIC

Absent : Sylvie MATHON

Secrétaire de séance élu : Philippe SIONNET

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mr le Maire présente le projet de sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable de toute la commune par la réfection de la conduite d'amenée de la source de Chas située en zone de glissement et qui subit fréquemment des casses.

Le Conseil Municipal de la Commune de La Grave après délibération, décide :

- d'adopter le projet de travaux de sécurisation du réseau d'eau potable évalué à 1 620 000.00 € HT (détails du coût en annexe 1) ;
- de réaliser cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable (charte en annexe 2)
- de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du département (*et de la communauté de communes du Briançonnais*) pour la réalisation de cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre Pic

Date dépôt Préfecture : 06-07-2021

Date affichage : 07-07-2021